Image not found or type unknown

Actionnaire d'une sarl a 49 %

Par **CESAR30_old**, le **16/10/2007** à **14:03**

MON ASSOCIE ENVISAGE DE ME RACHETER MES PARTS. NOUS SOMMES CAUTION SOLIDAIRE DE NOS FOURNISSEURS, BANQUE, ETC LORS DE LA CONSTITUTION DE LA SARL.
QU'EST-CE QUE J'ENCOURS EN CAS DE DESACCORD ? DE DETTES ?
VAIS JE ETRE IMPOSABLE ?? ETANT DONNE QU'IL N'Y A PAS ENCORE UNE ANNEE D'ACTIVITE ?
Merci de me répondre !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés